



COMMUNE DE LE TEUIL

EXTRAIT

SESSION
08/06/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : -----

Schéma directeur
Eclairage Public

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 24
Abstentions : 5
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

A l'occasion de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche SDE 07.

Après une analyse technique de l'état des points lumineux dans la commune, le SDE 07 propose de réaliser un programme d'investissement évalué à 1 200 000 €. Ce programme permettrait de moderniser l'ensemble des points lumineux de la commune par l'équipement en luminaire de type LED.

Conformément au règlement du SDE 07, la participation de la commune s'élève à 600 000 €, soit 50% du coût des travaux. Toutefois, cette participation serait appelée sur 6 années de manière à lisser l'impact budgétaire.

La consommation actuelle de l'éclairage public est approximativement de 700 000 KW/h chaque année. Le remplacement des luminaires de la commune devrait générer une baisse de consommation proche de 50%, pour une économie de fonctionnement de 50 000 € par an. Par ailleurs, cette modernisation permettrait d'abaisser les coûts de maintenance de 30 000 € à 23 000 € par an.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- décide de valider le lancement de l'opération de modernisation de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE 07 pour un montant plafonné à 1 200 000 € et une participation de la commune à hauteur de 600 000 €, versée au SDE 07 en six annuités de 100 000 €.

Pour extrait conforme
Le Maire

Olivier PEVERELLI

